

Les vœux « groupes »

Afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'élargir au maximum leurs vœux (particulièrement, lorsqu'on ne possède qu'un faible barème), une **nouvelle procédure** entre en vigueur cette année.

Outre la possibilité d'émettre un (ou plusieurs) **vœu(x) précis**, tou·te·s les participant·e·s au mouvement intra-départemental peuvent effectuer un (ou plusieurs) **vœu(x) groupe(s)**.

Celles et ceux **qui ne sont pas titulaires de leur poste** (c'est-à-dire, en *mobilité obligatoire*) sont tenu·e·s d'en formuler **deux au minimum**.

Qu'est-ce qu'un « vœu groupe » ?

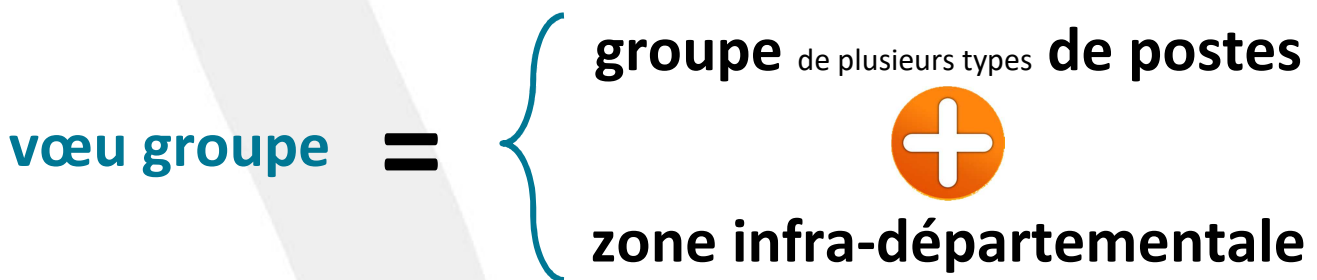
C'est un vœu permettant de couvrir **à la fois** un panel élargi de **plusieurs types de postes** sur une **zone géographique** de **taille** la plus **adaptée** possible.

Concrètement, chaque « vœu groupe » est obtenu en **associant**, d'une part,

→ un **regroupement** de plusieurs types de postes (parfois appelé MUG : Mouvement Unité de Gestion)

→ avec une des **52 zones géographiques** (de tailles variables) proposées par l'administration :

- **3 bassins** représentant chacun environ ⅓ du département,
- **15 circonscriptions** et,
- pour affiner encore davantage **34 secteurs** qui sont des fractions de circonscription



Sur les pages suivantes, retrouvez :

→ les **11 groupes** pouvant être choisis (ainsi que le détail de leur composition)



Pour chacun des groupes, l'**ordre** indiqué est l'ordre **par défaut**. Celui qui sera suivi par l'algorithme de l'application informatique utilisée pour effectuer les affectations.

Chaque participant·e peut **modifier** cet **ordre**, au sein d'un même groupe, mais il est impossible d'en changer la composition (ni ajout, ni suppression).

Exemple :

Pour le groupe **direction d'école (1 à 5 classes)**, on peut :

- placer les écoles élémentaires en début de liste (et les maternelles en fin)
- placer les écoles maternelles en début de liste (et les élémentaires en fin)
- placer les écoles dans l'ordre décroissant du nombre de classes qu'elles comportent...

IMPORTANT

Les postes de **titulaire de secteur** et de **titulaire départemental** n'apparaissent pas : ils ne peuvent être obtenus qu'en ayant formulé un **vœu précis**, dans une circonscription.

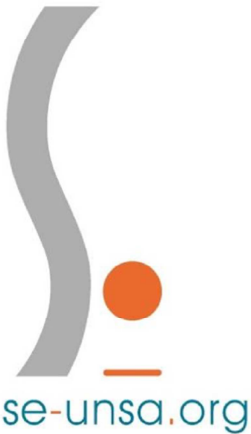
→ l'ensemble des zones géographiques pouvant être ciblées.

- Chaque **bassin** comporte entre 4 et 6 circonscriptions.
- Chaque circonscription est divisée en secteurs (2 à 4) repérables sur la carte par des nuances de couleurs.
- Les villes de Colmar et Mulhouse sont chacune partagées en deux secteurs :
 - secteur *hors éducation prioritaire*
 - secteur *REP et REP+*

Les 11 groupes de supports proposés

<u>Groupe</u>	Types de postes du groupe
<i>tout poste ordinaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint maternelle monolingue • adjoint maternelle partie française de classe bilingue • adjoint élémentaire monolingue • adjoint élémentaire partie française de classe bilingue • décharge complète de direction
<i>maternelle monolingue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint maternelle monolingue
<i>maternelle français bilingue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint maternelle partie française de classe bilingue
<i>élémentaire monolingue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint élémentaire monolingue
<i>élémentaire français bilingue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint élémentaire partie française de classe bilingue
<i>ASH</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ULIS-école • titulaire remplaçant ZIL ASH • SEGPA
<i>remplacement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • titulaire remplaçant ZIL • brigade formation continue • brigade REP+
<i>direction d'école (1 à 5 classes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • chargé-e d'école 1 classe maternelle • chargé-e d'école 1 classe élémentaire • dir. éc. matern. 2 classes • dir. éc. élém. 2 classes • dir. éc. matern. 3 classes • dir. éc. élém. 3 classes • dir. éc. matern. 4 classes • dir. éc. élém. 4 classes • dir. éc. matern. 5 classes • dir. éc. élém. 5 classes
<i>direction d'école (6 à 11 classes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • dir. éc. matern. 6 classes • dir. éc. élém. 6 classes • dir. éc. matern. 7 classes • dir. éc. élém. 7 classes • dir. éc. matern. 8 classes • dir. éc. élém. 8 classes • dir. éc. matern. 9 classes • dir. éc. élém. 9 classes • dir. éc. matern. 10 classes • dir. éc. élém. 10 classes • dir. éc. matern. 11 classes • dir. éc. élém. 11 classes
<i>allemand maternelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint maternelle allemand • adjoint maternelle section bilingue
<i>allemand élémentaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint élémentaire allemand • adjoint élémentaire section bilingue

Les 3 bassins, les 15 circonscriptions et les 34 secteurs



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



② Bassin Centre

comprenant l'ensemble des
écoles des circonscriptions

- de Colmar
- d'Andolsheim
- de Wintzenheim
- d'Ingersheim
- de Guebwiller

③ Bassin mulhousien

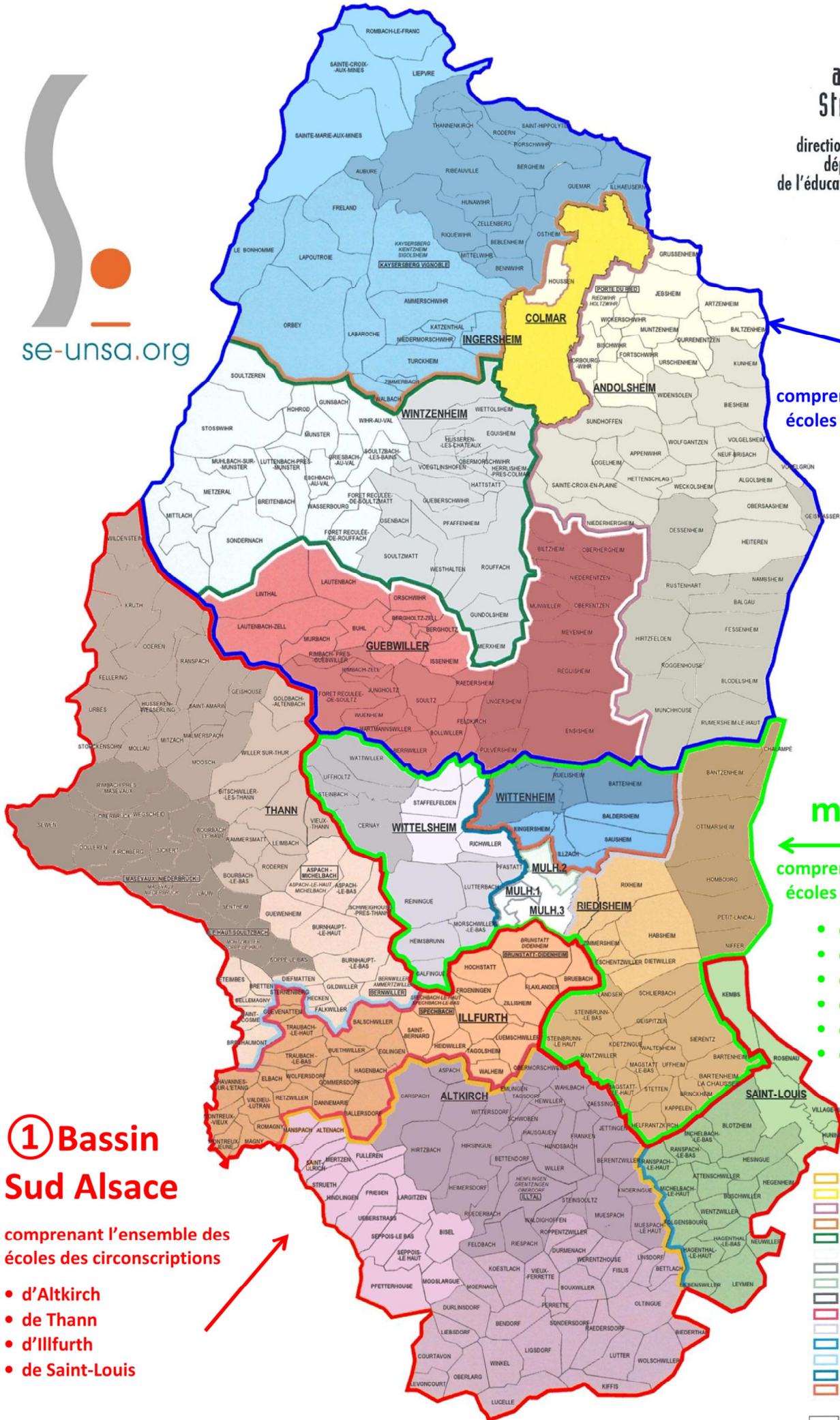
comprenant l'ensemble des
écoles des circonscriptions

- de Mulhouse 1
- de Mulhouse 2
- de Mulhouse 3
- de Riedisheim
- de Wittenheim
- de Wittelsheim

① Bassin Sud Alsace

comprenant l'ensemble des
écoles des circonscriptions

- d'Altkirch
- de Thann
- d'Illfurth
- de Saint-Louis



Légende

- circonscription Altkirch
- circonscription Colmar
- circonscription Andolsheim
- circonscription Ingersheim
- circonscription Wintzenheim
- circonscription Guebwiller
- circonscription Mulhouse 1
- circonscription Mulhouse 2
- circonscription Mulhouse 3
- circonscription Illfurth
- circonscription Riedisheim
- circonscription Saint-Louis
- circonscription Wittelsheim
- circonscription Wittenheim

□ regroupement de communes